



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Berger
Levraut

ID : 034-253403604-20211210-399-DE

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°399/2021

OBJET : Valorisation du Grand Site et Esprit des lieux

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 5

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt et un, et le 10 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 1 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOJON, délégué de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départementale du canton de LODEVE
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

PRESENTS EN VISIO non votants :

- Madame GOURNAY GARCIA, conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

La Présidente propose de valider le plan d'action 2022 de valorisation du Grand Site et de l'esprit des lieux.

Ce plan d'action comprend les actions de valorisation des patrimoines et de communication pour un budget total maximal de 5 000 € TTC.

Actions de valorisation des patrimoines :

- transmettre les connaissances : un programme de rencontres du patrimoine du Grand Site en lien avec les membres et les associations locales, accueil de délégations dans le Grand Site,
- animer les groupes de travail pour coordonner les projets d'interprétation du site (maisons de site, itinéraire de découverte...) et de l'offre d'animation patrimoniale,
- accompagner la valorisation patrimoniale du territoire : sentiers, musée, mise en place du Géoparc, projet de sauvegarde de la Dalle de La Lieude.

Actions de communication :

- actualiser les documents de communication existants ; la carte du dépliant devra être revue en lien avec l'extension du périmètre, mais aussi du fait de la fin des droits à l'image du fond de carte,
- validation et mise en œuvre du plan de communication,
- assurer les relations presse, la représentation extérieure et renseigner les agendas des partenaires,
- communiquer sur le Grand Site,
- réaliser et faire vivre les outils de communication : stand, site internet...

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE cette action,

VALIDE le plan de financement

AUTORISE La Présidente à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 10 décembre 2021

